

Délibération n°12

Objet : Adhésion de la commune de Saint-Amans de Pellagal au SIEEOM du Sud-Quercy

Date de convocation :
26/03/2010

Date d'affichage :
26/03/2010

Nombre de Membres en exercice :
34

Nombre de présents :
27

Nombre de votants :
27

L'an deux mille dix,
le 8 avril 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. PIERASCO suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames LAFARGUE, LUENGO, VIDAL, Messieurs CALVET, DUSSOCHAUT, LEY, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur PRAYSSAC.

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération en date du 5 février 2010, la commune de Saint-Amans de Pellagal a sollicité son retrait du SMEEOM de la Moyenne Garonne et son adhésion au SIEEOM du Sud-Quercy au 1^{er} janvier 2011.

Conformément à la Délibération n°3 du 10 décembre 2009 qui approuvait le principe de l'adhésion de cette commune au SIEEOM du Sud-Quercy, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Amans de Pellagal au 1^{er} janvier 2011.

Il précise qu'une convention des conditions financières du retrait de cette commune du SMEEOM de la Moyenne Garonne devra dans ce cas être conclue entre cette collectivité et le SIEEOM du Sud-Quercy.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Accepte** que la commune de Saint-Amans de Pellagal adhère au SIEEOM du Sud-Quercy.
- **Autorise** son Président à signer la convention à intervenir entre le SMEEOM de la Moyenne Garonne et le SIEEOM du Sud-Quercy ainsi que tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE